Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602236-20251204-D202541-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, en salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire, après convocation légale du 28 novembre 2025.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Frédéric LE BERRE, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU Gwénola SEIGNARD, Jany LE BEL, François MAYEUX, Jean-Yves LE BOT, Raquel MUÑOZ, Hervé SABOT, David LANOE, Laurence HAAS-BAUMER, Marc LUMEAU, Magali LE CLAINCHE Roselyne HAUGOMAT.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	**Mandataire**	**date**
Martine MAIGNANT	Roselyne HAUGOMAT	04/12/2025
Karine PARIS	Gwénola SEIGNARD	04/12/2025

N'ayant pas donné mandat de vote : Xavier POULARD

Le conseil municipal a désigné, Eric RENAUDEAU conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602236-20251204-D202541-DE

2025-41	**FINANCES :** Fonds de concours de Redon Agglomération- millésime 2023

M. le Maire indique au conseil municipal, que la demande de fonds de concours 2023 à Redon agglomération, initialement prévue sur des dépenses liées à des travaux à l'école publique, ne réponde plus aux critères d'éligibilité fixés par Redon Agglomération, notamment concernant l'équilibre entre la part d'autofinancement et les différentes subventions attendues. Aussi, ce fonds doit être refléché sur d'autres dépenses d'investissement ;

CONSIDERANT l'avis de la commission finances du 27/11/2025 ;

Il est proposé de rediriger la demande de 2023 sur des dépenses d'une part :

- De fourniture de et de pose de jeux urbains installés au cirque des lises et le pôle Nana Bucas ;
- D'installation de barrières dans les chemins ruraux et des marais.

Le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Tobogan cirque des lises	1 937.00		
Fourniture et pose de jeux extérieurs pôle périscolaire	9 706.00	Autofinancement	16 263.70
Terrassement + copeaux (ou autres) pour installation des jeux	678.26	Redon Agglomeration Fonds de concours 2023	
Fourniture d'une ombrelle (cabane) et d'un tape cul	6 266.00		14 877.68
Barrières en bois chemins ruraux	3 804.00		
Barrières en fer chemins des marais	2 968.88		
Travaux de mise en place poteaux	1 000.00		
Défenses Incendie	4 781.24		
Total	**31 141,38**		**31 141,38**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les aides de Redon Agglomération dans le cadre du dispositif « Fonds de concours » pour l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 4 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE 56 (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
Eric RENAUDEAU